

N° 72

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

---

Annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 20 novembre 1961.

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*portant ratification du décret n° 61-1053 du 20 septembre 1961,  
modifiant le tarif des droits de douane d'exportation, appli-  
cable à la sortie du territoire douanier,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

---

Le Premier Ministre.

Paris, le 20 novembre 1961.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant ratification du décret n° 61-1053 du 20 septembre 1961, modifiant le tarif des droits de douane d'exportation, applicable à la sortie du territoire douanier, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 16 novembre 1961.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.), 1433, 1527 et In-8° 337.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Est ratifié le décret n° 61-1053 du 20 septembre 1961, modifiant le tarif des droits de douane d'exportation applicable à la sortie du territoire douanier.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1961.

*Le Président,*

*Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.*

---

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 1433 (Assemblée Nationale, 1<sup>re</sup> législature).